



# RIFSEEP

## Retour sur les discussions du Comité Technique de l'INRA du 28 septembre 2017

Le Comité Technique du 28 septembre a finalement statué sur la note de service visant à appliquer le RIFSEEP aux ITA de l'INRA à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017<sup>1</sup>

***Les engagements que nous vous avons indiqués dans un précédent message ont été globalement tenus :***

- **Les groupes de fonctions de l'IFSE ne correspondent qu'aux grades de chaque corps :**
  - Trois groupes pour les IR (IR2, IR1 et IR HC)
  - Deux groupes pour les IE (IE N et IE HC – nouvelle grille des IE)
  - Un groupe pour les AI
  - Trois pour les TR (TRNO, TRSUP et TREX)
  - Deux pour les AT (ATP2 et ATP1)
- **Les montants des planchers vont vers un alignement sur les montants moyens des ITRF universités** (voir tableau en annexe), pour AT, TR, AI, et IE N (mais pas pour IE HC et IR qui restent plus faibles). **Tous les ITA percevront ce plancher.**
- **Tout changement de grade se traduira automatiquement** par un changement de groupe de fonction, correspondant à celui du nouveau grade obtenu.
- **Les primes additionnelles actuelles que sont la prime informatique et l'ISFIC sont maintenues à travers une modulation de l'IFSE ; celle-ci n'est modulée que pour ces fonctions-là... pour l'instant mais nous avons à rester vigilants.** Toute tentative de changement dans cette liste sera soumise à l'avis du CT.
- **Aucun lien avec l'entretien d'évaluation.**
- **Le CIA est certes prévu dans la note de service mais uniquement pour des cas très exceptionnels**, sur décision de la Direction Générale. Il n'est d'ailleurs pas budgété.
- **Les Directeurs d'Unité n'auront donc pas à intervenir** sur le montant de la prime perçue par les agents.
- **L'indemnisation des astreintes et sujétions (travail décalé, fréquents déplacements, ...)** qui donne actuellement lieu à majoration de PPRS ne rentre pas dans ce cadre et, en l'attente d'un nouvel arrêté ministériel, sera toujours compensé via une PPRS maintenue par dérogation.
- **Enfin, le PDG a annoncé en séance que 100 euros de plus sont attribués à l'IFSE des AT** afin d'absorber l'éventuel déclenchement de la cotisation solidarité de 1%.

***Ce que nous avons obtenu à l'INRA est différent  
et bien plus favorable que dans tous les autres EPST***

*où le classement dans les groupes de fonctions est souvent déconnecté du grade et se fait suivant l'appréciation du DU, où l'IFSE est largement modulée et où le CIA est instauré et distribué, là encore, au bon vouloir du DU (sur la base de l'entretien d'évaluation).*

**Si nous n'avions collectivement rien dit, nul doute que l'application du RIFSEEP à l'INRA aurait été semblable à celle des autres EPST !**

<sup>1</sup> L'application sera effective sur la paye de novembre, avec effet rétroactif au 1<sup>er</sup> septembre.

## C'est donc bien la mobilisation de tous qui a payé !

La CGT-INRA expliquait depuis longtemps ([septembre 2015](#)) ce qui se préparait. Elle a ensuite cherché l'unité avec les autres syndicats pour dénoncer le RIFSEEP à travers des pétitions proposées aux agents, des accueils animés de notre ancien puis de notre nouveau PDG lors de leurs visites des centres, et des interventions unitaires au comité technique. La CGT-INRA a initié une prise de position large de nombreux DU contre la mise en place du RIFSEEP. Et tout cela a convaincu la Direction Générale de négocier au ministère cette application édulcorée du RIFSEEP à l'INRA. **Vos élus CGT au CT n'ont cependant pas voté pour la note de service. Ils ont refusé de prendre part au vote car les dangers signalés subsistent, le RIFSEEP pouvant largement évoluer par la suite** (Cf. notre message « [RIFSEEP : La mobilisation paye.... Mais rien n'est vraiment réglé](#) »). Le RIFSEEP, c'est fait pour que les rémunérations soient de plus en plus individualisées. La CGT a ainsi déposé un recours en annulation en Conseil d'Etat de l'arrêté l'imposant aux ITA et continue de demander l'abrogation du RIFSEEP, l'intégration de toutes les primes dans le salaire, et en attendant, le retour à la PPRS (bien entendue revalorisée).

***Nous l'avons vu, la mobilisation paye. Le 10 octobre prochain, tous les syndicats de la fonction publique appellent à la grève et aux manifestations pour nos salaires, contre les suppressions de postes et contre la politique antisociale du gouvernement. A nous tous, nous pouvons nous faire entendre !!! Alors, débattons dans les réunions d'informations syndicales et préparons la grève.***

IFSE - SOCLE DE GESTION - MONTANTS INDEMNITAIRES ANNUELS BRUTS MINIMUM (FIXÉS PAR L'INRA) –  
Tableau réalisé à partir de l'annexe 3 du [PROJET](#) de note de service présenté au CT INRA du 28 septembre

CORPS	GROUPES DE FONCTIONS	GRADE	IFSE SOCLE DE GESTION	En comparaison de l'ancienne PPRS *
IR	1	IRHC	7 100	6 951
	2	IR1	6 500	6 383
	3	IR2	5 300	4 849
IE	1	IEHC	4 450	4 061
	2	IECN	3 900	3 391
AI	1	AI	3 500	2 766
TR	1	TREX	3 300	2 335
	2	TRSUP	3 200	2 178
	3	TRNO	3 000	2 084
AT**	1	ATP1	2 250 (2 350**)	1 773
	2	ATP2	2 200 (2 300**)	1 773

\* Source : « Tableau de rémunérations / Primes – mise à jour 1<sup>er</sup> septembre 2017 » en ligne sur [l'intranet](#)

\*\* Montants corrigés annoncés par oral en séance du CT

- **Attention** : l'actuelle prime de technicité (180€ annuels) sera incluse dans l'IFSE